

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juin,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 22 juin 2023

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Yolande LAFRANÇAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Michel CUGULLERE, Frédérique CUGULLERE, Caroline LANGLAIS

Absents excusés : M. Didier MALE ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA, Mme Sylvie TROTIN ayant donné procuration à Mme Yolande LAFRANÇAISE, M. Arnaud TREMOUILLE ayant donné procuration à Mme Marina PICORNELL, Mme Marie DARNER ayant donné procuration à M. Francis FRANCHET, Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME, M. Pierre TILLOIS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA

Secrétaire de séance : Lucy FERRER

Objet : 2023/04/05 Aide au fonctionnement du dispositif d'Etat RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté) en faveur des enfants scolarisés à Bompas

Considérant que les RASED, dispositifs de l'Etat, rassemblent des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves en difficulté de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes ;

Considérant que l'équipe RASED intervenant sur les écoles de la commune a sollicité la municipalité pour obtenir une aide au fonctionnement complémentaire afin de compléter des besoins en fournitures et petit matériel notamment pour mener ses interventions auprès des enfants ;

Considérant que sur l'année scolaire 2022-2023, 91 enfants ont bénéficié de leurs interventions sur l'ensemble des écoles de Bompas.

Considérant que la participation de la commune aux frais du RASED est proposée à titre expérimental ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'ATTRIBUER** une participation de la commune au RASED pour l'année scolaire 2023-2024 d'un montant de 500 € pour son intervention transverse sur l'ensemble des écoles de Bompas
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué en la matière à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 30 juin 2023

Le Maire,

Laurence AUSINA

